

Vie économique

La ZA des Longes , située en bordure de l'autoroute devrait accueillir prochainement son 4ème artisan, l'entreprise de maçonnerie générale BMB, originaire de la plaine du Forez et qui souhaite s'installer très rapidement.

Avec l'arrivée de cette entreprise la première tranche de la Z.A. (1 ha) s'avère complète.

Selon la demande des entreprises souhaitant s'installer, une deuxième tranche pourrait voir le jour.

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec le Maire.



La Zone Artisanale

Rénovation des égouts secteur Le Poteau

Après une longue phase d'études par les techniciens de l'entreprise Saunier, 2 visites préparatoires, du Maire et de l'adjoint , Mr André Vacheron, sur le terrain, le chantier de rénovation des égouts sur la route de Ste Foy commencera prochainement (mai/juin).

Une conduite d'eau pluviale sera créée sur les routes RD1 et RD5 pour connecter les eaux de toitures des maisons riveraines de manière à différencier les eaux pluviales des eaux usées, afin d'améliorer le fonctionnement de la station.

C'est pourquoi, je vous demande de respecter la signalisation routière provisoire pendant la durée des travaux.

« Respecter la signalisation pendant la durée des travaux »

Embellissement du nouveau parking

L'entreprise chargée de l'embellissement du parking (talus situé sous le jardin public) est intervenue dernièrement pour planter en harmonie les différents plants.

Le fleurissement des talus le long de la montée de l'école sera pris en charge par la commission fleurissement avec l'aide des employés communaux.



Signalisation Routière

Les panneaux routiers ont été installés sur le parking par les employés communaux courant mars 2008.

Nous invitons les usagers à respecter le sens de la circulation du parking et surtout ne pas encombrer l'emplacement réservé au bus.



*Signalisation
insolite*

Action du service Incendie sur la commune

Au cours de l'année 2007, les Sapeurs pompiers de la caserne de Balbigny (et parfois d'autres casernes) sont intervenus 41 fois pour les secours aux personnes, 24 fois sur des accidents routiers, 6 fois pour prévention des accidents, 4 fois et seulement et **heureusement** pour des incendies

Le coût annuel payé par la commune s'élève à 19 572 €, venant en plus des dépenses engagées par le conseil général, qui supporte l'essentiel des dépenses.



**Nous n'en sommes pas
encore là !!!**

Adoption du P.L.U.

Le plan local d'urbanisme a été approuvé par le conseil municipal du 25 janvier 2008.

Après une phase administrative d'élaboration qui aura duré près de 3 années, retardée par quelques problèmes (notamment le relevage du niveau d'inondation de la Loire).

Les documents définitifs sont revenus du contrôle de la légalité préfectorale fin mars.

L'approbation du P.L.U. a été publiée dans les journaux officiels.

Début mai les documents devraient être consultables sur le site internet [www.nervieux.fr / urbanisme /](http://www.nervieux.fr/urbanisme/).



Recrutement des cantonniers / été 2008

Comme chaque année, la commune recrute 2 jeunes, âgés de 18 ans avec permis de conduire afin de remplacer les cantonniers titulaires pendant les congés.

Les candidatures, de préférence masculines, seront privilégiées compte tenu de la nature des travaux à réaliser (taillage, nettoyage), ce qui demande une certaine force physique.

Les jeunes gens intéressés sont invités à déposer leur candidature en Mairie avant le 20 mai 2008 pour une sélection début juin.

Rénovation du lavoir de Grénieux



Les travaux de rénovation du lavoir de Grénieux devraient reprendre prochainement afin de restaurer ce site très fréquenté par les habitants du village et des communes environnantes.

Attention: nous rappelons que l'eau de la fontaine n'est pas analysée et que sa qualité n'est pas garantie pour un usage humain



Impôts Locaux

« Pas de hausse en 2008 »

Grâce à une bonne gestion des investissements et dépenses courantes au cours des années antérieures, le conseil municipal de janvier 2008 a décidé de **NE PAS AUGMENTER LES IMPÔTS LOCAUX** pour 2008.

Cette mesure traduit la modération de la pression fiscale sur notre commune, favorable à une vie harmonieuse pour tous.

Grands Projets 2008

Dans le cadre de l'adoption du budget communal 2008 par le conseil municipal, les grands projets suivants ont été financés:

***Nouvelle station d'épuration de Nervieux** : dépense totale de 540 000 € HT dont 60% environ de subventions.

***Extension de l'école maternelle** : dépense totale de 530 000 € HT dont 65% de subventions, et une dépense restant à charge de la commune de 130 000€, après prise en compte de la contribution de Mizérieux.



N'oubliez pas le samedi 21 juin 2008

Fête de la Musique

La municipalité invite l'ensemble des amateurs de musique à se produire dans la cour de l'école (possibilité de fourniture de courant électrique) le **Samedi 21 Juin 2008**, avec un apéritif concert.

Merci de prendre contact avec les élus de la commission Vie Culturelle (Hervé Castaings, Françoise Giroux, Solange Dutour).



Ils sont heureux

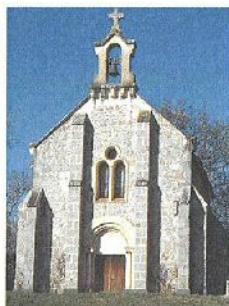
Foire du 20 mai 2008

Comme le veut la tradition, la 492ème foire de Grénieux se tiendra le mardi 20 mai. Sur le foirail, nous retrouverons de nombreux producteurs, des maraîchers, des commerçants et des agriculteurs fidèles à ce grand rendez-vous. Le champ de foire sera animé de bon matin avec l'arrivée des bovins, ovins, chevaux, ânes, lapins, volailles etc.... ainsi que du matériel agricole.

La municipalité et les associations du Village s'investissent pour la réussite de cette journée. Le football et le moto club pour les parkings, la boule joyeuse, la classe 2010 et le comité des fêtes pour les buvettes et la restauration.

D'ores-et-déjà, nous vous donnons rendez-vous sur le champ de foire et nous espérons que le soleil brillera sur la plaine du Forez.

Visite de Mgr Barbarin/Archevêque de Lyon



Cette année, dans le cadre d'une visite dans les paroisses regroupées sous le nom de « Paroisse Notre Dame des Coteaux du Levant », Monseigneur Philippe BARBARIN / Archevêque de Lyon sera présent à Grénieux et célébrera la Messe à 10 h, à la chapelle de Grénieux, accompagné du Père Yves BAUMGARTEN (Balbigny) et du Père Pierre COUBLE (Neulise).

MJC: Atelier des doigts de fée

« Pour tout renseignement sur la couture téléphoner au 04 77 27 98 97. »

Dans une ambiance conviviale, Agnès Chinel propose tous les mercredis de 18h à 20h., à la maison des associations, un atelier de couture créative. Loin du concept de la couture classique, venez découvrir comment réaliser un sac, un chapeau, une jupe, un pantalon, une veste... (selon le choix et le niveau des participants).

Ces ateliers sont proposés par cycles de 5 ou 6 séances, correspondant à la réalisation du vêtement choisi. La MJC met deux machines à coudre à votre disposition.

Rédigé par Agnès Chinel



Les couturières



La confection



Les Chapeaux



L'eau c'est la vie

Passez au Durable

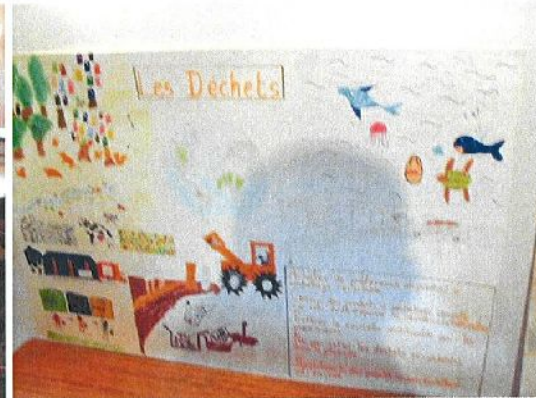
Dans le cadre de la semaine du développement durable qui a eu lieu du 1er avril au 7 avril 2008, les enfants de l'école de Nervieux Mizerieux (Classe de Mme Darmet : cours élémentaire deuxième année) ont participé à l'élaboration de la chartre de **l'éco-citoyen**.

La venue de plusieurs intervenants et la visite de deux sites (déchetterie de Balbigny et centre d'enfouissement de Mably) les ont amenés à réfléchir sur le tri des déchets et sur la fabrication du compost.

Cette réflexion s'inscrit dans un objectif plus vaste: faire le bon choix dans chaque geste du quotidien dans le domaine de l'énergie, de la gestion de l'eau, des transports et de l'alimentation.

Par leur démarche, les enfants nous rappellent à nos responsabilités individuelles en matière de protection environnementale.

Rédigé par Françoise Giroux
Déléguée environnement



L'aspect civisme

En ce début de printemps il est conseillé de ne pas passer la tondeuse le dimanche après-midi ou les jours fériés afin d'éviter les nuisances sonores pour le respect et le bien de tous.

Matières recyclables : utilisez au maximum les containers mis à la disposition de tous dans la commune, ceci concerne les emballages, les verres, les journaux.

Les chiens !!! Animaux de compagnie, ceux-ci peuvent causer des troubles à l'ordre public. Nous rappelons que la divagation des chiens est interdite (amende de 50 €). Quel plaisir de pouvoir se promener dans nos rues et chemins en toute tranquillité. Alors, on fait un effort pour le compagnon fidèle !!!



Le compagnon fidèle